

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1042

18 mai 2011

### SOMMAIRE

Centuria PVI S.à r.l. ....	49970	HPI .....	49982
Centuria Vauban S.à r.l. ....	50015	Hubs S. à r.l. ....	49983
Fabso International Holding S.A. ....	49979	ICTUniverse S.à r.l. ....	49982
Fabso International Holding S.A., SPF ...	49979	Infodataweb .....	49993
Finreal Holding S.A. ....	49983	Innova Financial Holding S.à r.l. ....	49987
Finreal S.A.-SPF .....	49983	Intermeca SA .....	49988
Fis Sàrl .....	49972	Intermeca SA .....	49988
FR Barra 10 S.à r.l. ....	50011	Inverto Investments S.à r.l. ....	49997
FR Barra 1 S.à r.l. ....	49993	IRP Capital S.A. ....	49997
FR Barra 1 S.à r.l. ....	49988	iTunes S.à r.l. ....	49997
Freemont Holdings S.A. ....	49973	J.A.F. S.A.- SPF .....	50009
Freemont S.A. - SPF .....	49973	J.A.F. S.A.- SPF .....	50010
GREMI INTERNATIONAL S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF .....	49993	Joaro S.à r.l. ....	50010
Haifa S.A. ....	49971	J.S. Luxembourg Holding S.A. ....	50010
HA-K S.à r.l. ....	49973	Kellersch S.à r.l. ....	50010
HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l. ....	49978	Lambda Shipping S.A. ....	49992
HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l. ....	49978	PVI Luxembourg S.à r.l. ....	49970
Heridge S.à r.l. ....	49971	QCNS Cruise Europe S.A. ....	50015
Hines Holdings Luxembourg 1 S.à r.l. ....	49973	Ravago S.A. ....	50015
Horn S.A. ....	49979	Salsa Retail Holding Topco S.à r.l. ....	49998
		Vauban Luxembourg S.à r.l. ....	50015

**PVI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Centuria PVI S.à r.l.).**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 125.630.

In the year two thousand and eleven on the seventeenth day of February.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

CENTURIA HOLDING B.V., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Naritaweg, 165 Telestone, 8 1043 BW Amsterdam, registered with the Trade and Companies' Register in Amsterdam under number 34182433,

here represented by Mr. GOFFINET Cédric, residing professionally at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, in by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that CENTURIA HOLDING B.V., prenamed is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of Centuria PVI S.à r.l., a société à responsabilité limitée, a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.630 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on March 20, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1021 on May 31, 2007; and

- that the Company' share capital is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty- five euros (EUR 25.-) each.

Then appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

*First resolution:*

The Sole Shareholder decides to change the Company's name into PVI Luxembourg S.à r.l.

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides to amend subsequently article 4 of the Articles of Incorporation of the Company which shall read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of PVI Luxembourg S.à r.l."

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-septième jour de février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

CENTURIA HOLDING B.V., une société anonyme, constituée et existant en vertu des lois des Pays-Bas ayant son siège social au Naritaweg, 165 Telestone, 8 1043 BW Amsterdam, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34182433,

ici représenté par M. GOFFINET Cédric, demeurant professionnellement au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que CENTURIA HOLDING B.V., précitée est le seul actuel associé (l' "Associé Unique") de Centuria PVI S.à r.l. , une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des

Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.630 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mars 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro du 31 mai 2007 numéro 1021;

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ensuite, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société en PVI Luxembourg S.à r.l.

*Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la société qui se lira comme suit:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de PVI Luxembourg S.à r.l."

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Goffinet Cédric, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 février 2011. LAC/2011/8871. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 février 2011.

Référence de publication: 2011028559/79.

(110034916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Heridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.366.

—  
EXTRAIT

En date du 24 mars 2011, l'associé unique a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Johanna van Oort, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 23 février 2011.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

Référence de publication: 2011049281/13.

(110055041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**Haifa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.666.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2010: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour Haifa S.A.

Référence de publication: 2011049286/14.

(110054587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**Fis Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3313 Bergem, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.275.

L'an deux mille onze, le trente-et-un janvier.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Ismail FRLJUCKIC, technicien ATM en radiologie, demeurant à L-6955 Rodenbourg, 45, rue de Wormeldange.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est le seul et unique associé de la société «FIS S.à.r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-6955 Rodenbourg, 45, rue de Wormeldange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.275, constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 29 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 68 du 10 janvier 2008, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2177 du 6 novembre 2009 (ci-après la "Société").

Lequel comparant a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1.- Transfert du siège social de la Société de l'adresse actuelle de L-6955 Rodenbourg, 45, rue de Wormeldange à l'adresse suivante: L-3313 Bergem, 47, Grand-Rue.

2.- Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;

3.- Précision du pouvoir de signature du ou des gérants au niveau des statuts de la Société et modification correspondante de l'article 7 des statuts de la Société.

Après en avoir délibéré, le comparant a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de L-6955 Rodenbourg, 45, rue de Wormeldange à l'adresse suivante: L-3313 Bergem, 47, Grand-Rue.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Mondercange.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de préciser le pouvoir de signature du ou des gérants au niveau des statuts de la Société et de modifier en conséquence l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables sans indication de motif par l'associé unique ou les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

La société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent sous-déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de huit cent euros (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Frljuckic, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 février 2011. Relation: RED/2011/297. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 25 février 2011.

Référence de publication: 2011028601/59.

(110035078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

**Hines Holdings Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2011049283/10.

(110054536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

**HA-K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 avril 2011.

Référence de publication: 2011049285/10.

(110055000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

**Freemont S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Freemont Holdings S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 33.656.

Im Jahre zwei tausend zehn, den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Holding unter Form einer Aktiengesellschaft FREEMONT HOLDINGS S.A., mit Sitz in L-2121 Luxemburg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 33.656.

Die Gesellschaft wurde ursprünglich gegründet unter der Bezeichnung "EUROPE CASE S.A." gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, Notar mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 2. April 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 383 vom 17. Oktober 1990,

Die Statuten wurden für das letztes Mal abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, am 6. Juli 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2078 vom 24. September 2007.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Geneviève BLAUEN-ARENDET, Gesellschaftsverwalterin, beruflich wohnhaft in L-2121 Luxemburg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Die Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Nathalie HABAY, Senior Corporate Administrator, beruflich wohnhaft in L-2121 Luxemburg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Frau Sandra KAISER, Corporate Manager, beruflich wohnhaft in L-2121 Luxemburg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

*Tagesordnung:*

1. Abänderung des Gesellschaftszweckes wie folgt:

"Ausschließlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Finanzanlagen, wie in Artikel 2 des SPF-Gesetzes beschrieben, unter Ausschluss jeglicher wirtschaftlicher Aktivität.

Als Finanzanlagen im Sinne des SPF-Gesetzes gelten

- (i) Finanzins im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten, und
- (ii) Gelder und beliebige, auf einem Konto verbuchte Guthaben.

Die Gesellschaft darf Beteiligungen an anderen Gesellschaften nur dann halten, wenn sie keinen Einfluss auf die Verwaltung dieser Gesellschaften nimmt.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zum Schutz ihrer Rechte nehmen alle Transaktionen, die sich auf ihren Zweck beziehen oder die geeignet sind, diesen zu begünstigen, innerhalb der gesetzlichen Grenzen.

2. Aufgabe des Statuts einer Holdinggesellschaft und dessen steuerlichen Bestimmungen und Umwandlung der Gesellschaft in eine Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de patrimoine familial“, abgekürzt "SPF"), gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007, betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen und Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in "FREEMONT S.A. - SPF".

3. Neufassung des Gesellschaftsvertrages.

4. Verschiedenes.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasst die Versammlung, nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt:

den Statut einer Holdinggesellschaft und dessen steuerlichen Bestimmungen aufzugeben und der Gesellschaft in eine Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de patrimoine familial“, abgekürzt "SPF"), gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007, betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, umzuwandeln;

- den Gesellschaftszweck abzuändern und für ihn den in der Tagesordnung unter Punkt 1) angegebenen Wortlaut anzunehmen; und
- die Gesellschaftsbezeichnung in "FREEMONT S.A. - SPF" abzuändern.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt folgende Neufassung des Gesellschaftsvertrages, um diesen an die hiervoor genommenen Beschlüsse anzupassen:

**Titel I. - Begriffsbestimmungen**

"Gesetz": bedeutet die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze;

"SPF-Gesetz": bedeutet die Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de patrimoine familial“, abgekürzt "SPF");

"Satzungen": bedeutet die Statuten der Gesellschaft.

**Titel A. - Bezeichnung - Dauer - Zweck - Sitz**

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung "FREEMONT S.A. - SPF", (hiernach die "Gesellschaft"), besteht eine Aktiengesellschaft qualifiziert als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, („société de patrimoine familial“, abgekürzt "SPF"), welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg) festgelegt.

Sollte der Verwaltungsrat entscheiden, dass außergewöhnliche Entwicklungen politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur stattfinden oder bevorstehen, welche die üblichen Geschäfte der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Leichtigkeit der Kommunikation mit solchem Sitz oder zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, kann der Firmensitz kurzfristig ins Ausland verlegt werden bis zu dem Zeitpunkt, an dem die unüblichen Umstände vollkommen beendet sind; ungeachtet dieser zeitlich begrenzten Umlegung des Firmensitzes wird diese kurzfristige Maßnahme keinerlei Auswirkung auf die Nationalität der Gesellschaft, welche luxemburgisch ist, haben.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Die Gesellschaft kann jederzeit aufgelöst werden durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den Bedingungen der Satzungsänderungen gefasst wurde.

**Art. 2.** Ausschließlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Finanzanlagen, wie in Artikel 2 des SPF-Gesetzes beschrieben, unter Ausschluss jeglicher wirtschaftlicher Aktivität.

Als Finanzanlagen im Sinne des SPF-Gesetzes gelten

- (i) Finanzins im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten, und
- (ii) Gelder und beliebige, auf einem Konto verbuchte Guthaben.

Die Gesellschaft darf Beteiligungen an anderen Gesellschaften nur dann halten, wenn sie keinen Einfluss auf die Verwaltung dieser Gesellschaften nimmt.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zum Schutz ihrer Rechte nehmen alle Transaktionen, die sich auf ihren Zweck beziehen oder die geeignet sind, diesen zu begünstigen, innerhalb der gesetzlichen Grenzen.

### **Titel B. - Kapital - Aktien**

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünf hundert fünfzig tausend US Dollar (550.000,- USD), eingeteilt in fünf tausend fünf hundert (5.500) Aktien mit einem Nennwert von ein hundert US Dollar (100,- USD) je Aktie.

**Art. 4.** Die Aktien werden von Investoren gehalten, welche hiernach umfassender bezeichnet sind.

Ein Investor im Sinne dieses Gesetzes ist

- a) eine natürliche Person, die im Rahmen der Verwaltung ihres Privatvermögens handelt, oder
- b) eine Vermögensstruktur, die ausschließlich im Interesse des Privatvermögens einer oder mehrerer natürlichen Personen handelt, oder
- c) eine Zwischenperson, die auf Rechnung der unter den vorgenannten Punkten a) oder b) dieses Artikels bezeichneten Investoren handelt.

Jeder Investor muss der Domizilierungsstelle oder gegebenenfalls den Geschäftsführern der SPF eine schriftliche Erklärung über seine Eignung abgeben.

Die Aktien können, nach Wahl der Aktionäre, durch Aktienzertifikate repräsentiert werden, welche einzelne oder mehrere Aktien umfassen können.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Aktionäre haben. Im Falle des Todes oder der Auflösung des Einzelaktionärs (oder jedes anderen Aktionärs) führt dies nicht zu einer Auflösung der Gesellschaft.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Das Gesellschaftskapital kann in einer oder mehreren Ausgaben aufgestockt oder vermindert werden, mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

Die Feststellung einer solchen Aufstockung oder Verminderung des Kapitals kann von der Generalversammlung dem Verwaltungsrat übertragen werden.

Die Generalversammlung, welche berufen wird, über die Aufstockung des Kapitals oder über die Ermächtigung, das Kapital aufzustocken, abzustimmen, kann das Zeichnungsprivileg der bestehenden Aktionäre einschränken oder ganz aufheben.

### **Titel C. - Verwaltung**

**Art. 5.** Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nichtaktionäre sein können.

Sollte die Gesellschaft jedoch mit nur einem Einzelaktionär gegründet worden sein, oder sollte bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt werden, dass alle Aktien der Gesellschaft von einem einzigen Aktionär gehalten werden, so kann lediglich ein (1) Einzelvorstand die Geschäfte der Gesellschaft führen, bis zu der ersten Generalversammlung der Aktionäre nachdem die Gesellschaft festgestellt hat, dass ihre Aktien von mehreren Aktionären gehalten werden.

Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder, die Dauer ihres Mandats sowie ihre Entschädigung werden durch die Generalversammlung der Aktionäre festgesetzt.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden durch die Generalversammlung der Aktionäre für eine Dauer von höchstens sechs (6) Jahren gewählt und sie verbleiben in ihrer Funktion, bis ihre Nachfolger ernannt worden sind. Die Wiederwahl ist möglich. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden durch die Generalversammlung der Aktionäre mit einfacher Mehrheit der gültigen Stimmen gewählt. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann jederzeit mit oder ohne Anlass durch die Generalversammlung mit einfacher Mehrheit der gültigen Stimmen abberufen werden.

Sollte ein Verwaltungsratsmitglied eine juristische Person sein, so ernennt dieser Vorstand einen permanenten Vertreter, welcher im Namen der Gesellschaft handelt. Die juristische Person kann ihren Vertreter erst abberufen, wenn gleichzeitig ein Nachfolger für diesen ernannt wird.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied im Falle des Todes oder des Rücktritts oder aus einem anderen Grund vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen,



bis die nächstfolgende Generalversammlung dann entsprechend den gesetzlichen Bestimmungen die endgültige Wahl vornimmt.

**Art. 6.** Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, welche nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Im Falle eines Einzelvorstandes werden diesem alle Vollmachten eines Verwaltungsrates gewährt.

Der Verwaltungsrat ist zu der Emission von übertragbaren oder nicht übertragbaren Wertpapieren in der Form von Anleihen jeglicher Art und Währung berechtigt, unter der Voraussetzung, dass jegliche Emission von übertragbaren Wertpapieren nur im Rahmen des genehmigten Kapitals stattfinden kann.

Der Verwaltungsrat bestimmt hierbei die Art, den Preis, den Zinssatz und die Konditionen der Emission und der Rückzahlung, sowie jegliche anderen diesbezüglichen Konditionen.

Über die auf Namen lautenden Anleihen wird am Gesellschaftssitz ein Register geführt.

Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitglieder trifft sich der Verwaltungsrat an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort.

Der Vorsitzende leitet alle Versammlungen des Verwaltungsrates; in seiner Abwesenheit kann der Verwaltungsrat mit Stimmenmehrheit aus den anwesenden Mitgliedern ein anderes Verwaltungsratsmitglied bestimmen, welches pro tempore den Vorsitz über die Versammlungen übernimmt.

Eine schriftliche Einladung für jede Versammlung des Verwaltungsrats wird mindestens 24 Stunden vor dem für die Versammlung festgesetzten Termin an alle Verwaltungsratsmitglieder im Wege eines Fax oder per elektronischer Post (ohne elektronische Unterschrift) geschickt, außer in dringlichen Fällen, bei welchen der Grund und die Art der Dringlichkeit in dem Einberufungsschreiben genannt werden. Auf eine solche Einberufung kann verzichtet werden im Falle der Zustimmung jedes Verwaltungsratsmitglieds per Brief, per Fernschreiben, per elektronischer Post (ohne elektronische Unterschrift) oder ein anderes Kommunikationsmittel, wobei eine Kopie als ausreichender Beleg gilt. Für Versammlung des Verwaltungsrates, deren Uhrzeit und Versammlungsort in einem bereits gefassten Beschluss des Verwaltungsrates festgehalten wurden, ist keine weitere Einberufung erforderlich.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an einer Versammlung des Verwaltungsrats teilnehmen, indem es per Brief, per Fernschreiben, per elektronischer Post (ohne elektronische Unterschrift) oder ein anderes Kommunikationsmittel eine andere Person zu seinem Vertreter ernennt. Eine Kopie des entsprechenden Schreibens genügt als Beleg. Ein Verwaltungsratsmitglied kann einen oder mehrere Kollegen vertreten.

Mitglieder des Verwaltungsrates können Sitzungen auch durch Verwendung von Fernkommunikationsmitteln abhalten. Nimmt ein Mitglied an einer solchen Sitzung durch ein Fernkommunikationsmittel (einschließlich eines Telefons) teil, so muss sichergestellt sein, dass alle anderen an der Sitzung teilnehmenden Mitglieder (die entweder anwesend sind oder sich ebenfalls eines Ferntelekommunikationsmittels bedienen) dieses Mitglied hören und selbst von diesem Mitglied gehört werden können. In einem solchen Fall gelten Mitglieder, die sich eines Fernkommunikationsmittels bedienen als an dieser Sitzung teilnehmende Mitglieder, die für die Zählung des Quorums maßgeblich sind und wirksam über alle auf einer solchen Sitzung besprochenen Angelegenheiten abstimmen können.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, sofern die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse werden mit Zustimmung der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen gefasst. Im Falle der Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Der Verwaltungsrat kann Beschlüsse auch auf schriftlichem Wege fassen (Umlaufbeschlüsse). Solche Beschlüsse haben dieselbe Wirksamkeit und Auswirkungen wie Beschlüsse einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung, wenn alle Mitglieder des Verwaltungsrates oder der Einzelvorstand sie unterzeichnet haben. Die Unterschriften der Mitglieder in einem Umlaufbeschluss können auf einem Dokument oder auf mehreren Kopien eines gleich lautenden Beschlusses erscheinen und können im Wege eines Briefes, Fax oder ähnlichen Kommunikationsmittels erbracht werden.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern die Gesamtheit oder einen Teil seiner Vollmachten betreffend die tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft übertragen; diese Geschäftsführer können Aktionäre oder Nichtaktionäre sein.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift des Einzelvorstandes, oder im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, durch die Kollektivunterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder oder die Einzelunterschrift eines geschäftsführenden Mitglieds im Rahmen der diesem erteilten Befugnisse rechtsgültig verpflichtet. Für die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Behörden genügt die Unterschrift eines Verwaltungsratsmitglieds.

**Art. 8.** Die Gesellschaft verpflichtet sich, jedes Verwaltungsratsmitglied für Verluste, Schadenszahlungen oder andere Kosten zu entschädigen, welche durch deren derzeitigen oder zurückliegenden Funktion als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft obliegen könnten, außer in dem Falle, dass sich die oben Benannten rechtskräftig einer schweren Pflichtverletzung vorsätzlich oder grob fahrlässig schuldig gemacht haben.



## Titel D. - Aufsicht

**Art. 9.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, dieselben werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

## Titel E. - Generalversammlung

**Art. 10.** Die ordnungsgemäß versammelte Generalversammlung vertritt alle Aktieninhaber. Sie hat die größtmöglichen Befugnisse, alles im Zusammenhang mit den Geschäften der Gesellschaft zu bestimmen, zu unternehmen oder zu bestätigen. Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Aktionäre haben. Im Falle des Todes oder der Auflösung des Einzelaktionärs (oder jedes anderen Aktionärs) führt dies nicht zu einer Auflösung der Gesellschaft.

Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie muss auf schriftliche Aufforderung von Aktieninhabern, die mindestens zehn Prozent (10%) des Aktienkapitals der Gesellschaft vertreten, einberufen werden. Die Aktieninhaber, die mindestens zehn Prozent (10%) des Aktienkapitals der Gesellschaft vertreten, können die Hinzufügung eines oder mehrerer Punkte auf die Tagesordnung jeder Generalversammlung verlangen. Eine solche Forderung muss per Einschreiben mindestens fünf (5) Tage vor dem vorgesehenen Datum der Generalversammlung an den Sitz der Gesellschaft adressiert werden.

Wenn alle Aktieninhaber bei einer Generalversammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie die ihnen zur Erörterung zugesandte Tagesordnung kennen, kann die Generalversammlung ohne weitere Bekanntmachungen stattfinden.

Das laut Gesetz erforderliche Quorum und die Einberufungsfristen gelten für die Einberufungsschreiben und die Abhaltung der Generalversammlungen, so weit die vorliegenden Statuten keine näheren Bestimmungen dazu enthalten. Die Aktieninhaber, welche an einer Generalversammlung teilnehmen, können dies unter Verwendung von Fernkommunikationsmitteln, wobei die Identifikation der Aktieninhaber sichergestellt sein muss, tun, so dass sie als anwesend gezählt werden. Es muss sichergestellt sein, dass alle anderen an der Generalversammlung teilnehmenden Personen einander hören und selbst gehört werden können.

Jede Aktie entspricht einer Stimme. Jeder Aktieninhaber kann an einer Generalversammlung teilnehmen, indem er per Brief, per elektronischer Post (ohne elektronische Unterschrift) oder per Fernschreiben oder ein anderes Kommunikationsmittel eine andere Person zu seinem Vertreter ernannt. Eine Kopie des entsprechenden Schreibens genügt als Beleg.

Die Stimmabgabe kann per Brief oder Fernschreiben, adressiert an den Gesellschaftssitz oder die im Einberufungsschreiben genannte Adresse, erfolgen. Die Aktieninhaber können die Stimmen nur in der von der Gesellschaft vorgegebenen Form abgeben, welche mindestens den Ort, das Datum und die Uhrzeit der Generalversammlung, die Tagesordnung und die Stimmabgabe bzw. Enthaltung enthalten.

Stimmabgaben, die keine Stimme für oder gegen eine vorgeschlagene Entscheidung oder eine Enthaltung aufweisen, sind ungültig. Die Gesellschaft kann nur die Stimmabgaben berücksichtigen, die vor der Generalversammlung eingegangen sind, auf die sie sich beziehen. Die Entscheidungen der ordnungsgemäß einberufenen Generalversammlung werden mit einfacher Mehrheit der gültig abgegebenen Stimmen getroffen, außer bei Abstimmungen, welche eine Änderung der Statuten betreffen. In diesem Fall werden Entscheidungen mit einer Zweidrittelmehrheit der gültig abgegebenen Stimmen getroffen.

Der Verwaltungsrat kann alle weiteren Bedingungen bestimmen, unter welchen die Aktieninhaber an den Generalversammlungen teilnehmen können.

**Art. 11.** Die jährliche Generalversammlung findet am 25. Juni um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, statt.

Sollte ein solcher Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, wird die Generalversammlung am nächstfolgenden Arbeitstag stattfinden.

## Titel F. - Geschäftsjahr / Gewinnverwertung

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 13.** Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns der Gesellschaft werden als gesetzliche Rücklage abgeführt. Diese zwangsweise Abführung endet sobald die gesetzliche Rücklage einen Wert von zehn Prozent (10%) des im Artikel 3 der vorliegenden Statuten vorgesehenen oder entsprechend diesem Artikel 3 erhöhten oder reduzierten Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Über den verbleibenden Nettogewinn kann die Generalversammlung der Aktionäre oder der Einzelaktionär, wie vorhanden, entsprechend dem Vorschlag des Verwaltungsrates frei verfügen.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, im Einklang mit den rechtlichen Vorschriften Zwischendividenden auszuzahlen.

## Titel G. - Schlussbestimmung. - . Anwendbares Recht

**Art. 14.** Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de patrimoine familial“, abgekürzt "SPF"), finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

49978

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt ein tausend acht hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. BLAUEN-ARENDDT, N. HABAY, S. KAISER, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2010. Relation GRE/2010/4861. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): R. PETER.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 28. Februar 2011.

Référence de publication: 2011028602/268.

(110034529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.356.826,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.832.

- Les sièges sociaux respectifs des associés HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l. et HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l. ne se situent plus au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, mais se situent désormais au:

\* 26b boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

- L'adresse professionnelle de Madame Karol MAZIUKIEWICZ, gérant de la Société, ne se situe plus au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, mais est désormais la suivante:

\* 26b boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

- L'adresse professionnelle de Monsieur Gordon BLACK, gérant de la Société, ne se situe plus au 191, North Wacker Drive, USA-IL 60606 Chicago, mais est désormais la suivante:

\* 20 Balderton Street, Second Floor,

London W1K 6TL,

Royaume Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011049289/25.

(110055172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.249.350,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.088.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

- Le siège social de l'associé HEPP IV Management Company S.à r.l. ne se situe plus au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, mais se situe désormais au:

- 26b boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

- L'adresse professionnelle de Madame Renata MIAZGA, gérant A de la Société, ne se situe plus au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, mais est désormais la suivante:

- 14, Al. Armii Ludowej,

00-638 Warsaw,

Pologne

- L'adresse professionnelle de Monsieur Gordon BLACK, gérant A de la Société, ne se situe plus au 191, North Wacker Drive, Suite 2500, USA-IL 60606 Chicago, mais est désormais la suivante:

- 20 Balderton Street, Second Floor,

London W1K 6TL,

Royaume Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011049290/28.

(110055052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**Horn S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 44.642.

—  
*Résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 30.12.2010:*

- Le mandat de l'administrateur-délégué, à savoir Monsieur Lothar Horn, a été prolongé et se terminera lors de l'assemblée générale de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011049291/14.

(110054961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**Fabso International Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Fabso International Holding S.A.).**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 89, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.326.

—  
L'an deux mil onze, le dix-septième jour de février.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FABSO INTERNATIONAL HOLDING S.A., avec siège social au 89, rue de Strasbourg, L – 2561 Luxembourg immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 84.326, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster en date du 11 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 351 du 4 mars 2002 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Fabrizio Sorcinelli, avec résidence au 82, Ceinture Um Schlass, L-5880 Hesperange,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fabrizio Sorcinelli, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification du statut de la Société en celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, modification en conséquence de l'objet social et suppression dans les statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding le cas échéant;

2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante: " La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 telle que modifiée sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale. Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à

des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée le cas échéant relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF").

3) Modification subséquente de l'article 15 des statuts comme suit: "Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que celles de la Loi sur les SPF."

4) Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 6 in fine des statuts de la Société comme suit: «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF ».

5) Changement de la dénomination de la Société en "FABSO INTERNATIONAL HOLDING S.A., SPF".

6) Adaptation des statuts de la Société à ceux d'une société anonyme unipersonnelle à savoir les articles 1<sup>er</sup>, 7, 8 et 13.

7) Démission d'administrateurs, décharge et confirmation du mandat de Monsieur Fabrizio Sorcinelli en qualité d'administrateur unique.

8) Divers.

II. Que l'actionnaire unique présent ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique présent a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de transformer le statut de la Société en celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et de modifier en conséquence l'objet social et de supprimer dans les statuts toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding le cas échéant.

*Deuxième résolution:*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 statuts de la Société (objet social), pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 telle que modifiée sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée le cas échéant relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF").

*Troisième résolution:*

A la suite de la première résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 15.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que celles de la Loi sur les SPF.»

*Quatrième résolution:*

A la suite de la première résolution, l'assemblée décide également d'ajouter un nouveau paragraphe en fin de l'article 6 des statuts de la Société dont la teneur est la suivante:

« **Art. 6. Nouveau dernier paragraphe.** Les actions de la société ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.»

*Cinquième résolution:*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en FABSO INTERNATIONAL HOLDING S.A., SPF.

*Sixième résolution:*

L'assemblée décide d'adapter les statuts de la Société à ceux d'une société anonyme unipersonnelle à savoir les articles 1<sup>er</sup>, 7, 8 et 13.

A la suite de la résolution ci-dessus et la cinquième résolution, l'assemblée décide de modifier les articles 1<sup>er</sup>, 7, 8 et 13 pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination FABSO INTERNATIONAL HOLDING S.A., SPF.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la société a un associé unique) tant que la société a un associé unique.»

« **Art. 7.** Si la société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la société a plus d'un actionnaire, la société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la société.

« **Art. 8.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

« **Art. 13.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.»

*Septième résolution:*

L'assemblée décide d'acter et accepter la démission de Fabso S. à r.l. et d'Adalgisa Pierotti de leur fonction d'administrateur et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat.

L'assemblée décide de confirmer le mandat d'administrateur de Fabrizio Sorcinelli, précité pour une nouvelle période de 6 ans.

Fabrizio Sorcinelli, précité est ainsi l'administrateur unique de la Société.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fabrizio Sorcinelli, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 février 2011. LAC / 2011 / 8869. Reçu 75.-€.

*Le Receveur (signé): Tom Benning.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 février 2011.

Référence de publication: 2011028603/166.

(110034937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

**HPI, Société Anonyme.**

Siège social: L-8088 Bertrange, 9, Domaine des Ormilles.

R.C.S. Luxembourg B 112.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011049292/10.

(110054526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

**ICTUniverse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4979 Fingig, 48, rue Nicolas Margue.

R.C.S. Luxembourg B 137.078.

*Assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2011*

Les soussignés, Monsieur Laurent ADAM et Madame Isabelle DIONGRE, seuls associés de la Société ICTUniverse S.à.r.l. ont pris à ce jour les décisions suivantes:

- 1 -

La société ICTUniverse S.à.r.l. n'exercera plus son activité au 5A, rue Basse, L-4963 Clémency. En effet, cette dernière établit désormais son siège social au 48, Rue Nicolas Margue, L-4979 Fingig à compter de ce jour.

*Pour l'assemblée générale*

Monsieur Laurent ADAM / Madame Isabelle DIONGRE

Référence de publication: 2011049303/15.

(110054770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.



**Hubs S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 143.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 avril 2011.

Référence de publication: 2011049293/10.

(110054999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

**Finreal S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Finreal Holding S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 51.022.

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "FINREAL HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51.022, (la "Société"), constituée originairement sous la dénomination FINREAL S.A. suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 avril 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 374 du 8 août 1995. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 655 du 21 août 2001, notamment avec le changement de la dénomination en FINREAL HOLDING S.A..

L'assemblée est présidée par Madame Annie SWETENHAM, Corporate Advisor, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Marie-Hélène GONCALVES, senior corporate administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Kathy CARNEIRO OLIVEIRA, corporate administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

B) Que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

C) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui sont de nature à le favoriser, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi."

2. Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et changement de la dénomination sociale en "FINREAL S.A.-SPF".

3. Adaptation et refonte complète des statuts.

4. Divers.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

E) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui donner la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transformer la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de changer la dénomination sociale en "FINREAL S.A.-SPF".

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

### STATUTS

#### **"A. Nom - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "FINREAL S.A.-SPF", (la "Société"), régie par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et plus particulièrement par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui sont de nature à le favoriser, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi.

#### **B. Capital social - Actions**

**Art. 3.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent mille euros (300.000,- EUR), divisé en douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

**Art. 4.** Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la loi toute personne suivante:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé, ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au Conseil d'Administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

### C. Conseil d'administration

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration; en son absence le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur

comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à l'unanimité. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou bien par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 8.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

#### D. Surveillance

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### E. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième jeudi du mois de mai de chaque année à onze (11.00) heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### F. Exercice social - Bilan

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du Conseil d'Administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le Conseil d'Administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### G. Application de la Loi

**Art. 14.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.200,- EUR.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SWETENHAM, M.-H.GONCALVES, K. CARNEIRO OLIVEIRA, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2010. Relation GRE/2010/4860. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 27 février 2011.

Référence de publication: 2011028609/246.

(110034528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

#### **Innova Financial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 49.644.750,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.343.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 7 mars 2011 que la société Innova/4 L.P. a cédé 410 parts sociales qu'elle détenait à la société Friends of Innova L.P., ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Cayman Islands, enregistrée sous le numéro WK-21359.

Pour avis sincère et conforme

La société

Référence de publication: 2011049299/13.

(110055014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

**Intermeca SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 84.508.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 5 avril 2011 que:

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateur pour un mandat d'une durée de six ans:

\* Laurent MULLER, Docteur en Economie, né le 22 mars 1980 à Luxembourg demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

\* Tom FABER, Expert Comptable, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne) demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et

\* Frédéric MULLER, Expert Comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

et aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'une durée de six ans:

- la société MARC MULLER CONSEILS S.A R.L., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011049300/26.

(110055086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

**Intermeca SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 84.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 07/04/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011049301/10.

(110055087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

**FR Barra 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.018,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 153.123.

In the year two thousand and ten, on the twenty second day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of FR Barra 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.123 (the Company). The Company has been incorporated on May 7, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on July 1, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1355 (the Articles). The Articles have been amended on August 3, 2010 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 10, 2010 under number 2412.

THERE APPEARED:

Barra Holdings LP, a limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices of Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town,



Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the registrar of exempted limited partnership of the Cayman Islands under number WK- 40504 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, with professional address at rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine United States dollars (USD 9.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand and nine United States Dollars (USD 20,009.-) to twenty thousand eighteen United States Dollars (USD 20,018.-) by way of the issuance of one (1.-) Class A Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class B Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class C Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class D Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class E Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class F Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class G Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class H Share (as defined in the articles of association of the Company) and one (1.-) Class I Share (as defined in the articles of association of the Company), having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each;

2. Subscription and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in cash;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine United States dollars (USD 9.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand and nine United States Dollars (USD 20,009.-) to twenty thousand eighteen United States Dollars (USD 20,018.-) by way of the issuance of one (1.-) Class A Share, one (1.-) Class B Share, one (1.-) Class C Share, one (1.-) Class D Share, one (1.-) Class E Share, one (1.-) Class F Share, one (1.-) Class G Share, one (1.-) Class H Share and one (1.-) Class I Share, having a par value of United States Dollars (USD 1.-) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1.-) Class A Share, one (1.-) Class B Share, one (1.-) Class C Share, one (1.-) Class D Share, one (1.-) Class E Share, one (1.-) Class F Share, one (1.-) Class G Share, one (1.-) Class H Share and one (1.-) Class I Share, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two million five hundred twenty thousand United States Dollars (USD 2,520,000.-), it being understood that such contribution in cash shall be allocated as follows:

(i) nine United States dollars (USD 9.-) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) two million five hundred nineteen thousand nine hundred ninety- one United States dollars (USD 2,519,991.-) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The amount of two million five hundred twenty thousand United States Dollars (USD 2,520,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The share capital of the Company is set at twenty thousand eighteen United States dollars (USD 20,018.-) represented by:

- nineteen thousand and nine hundred and ninety- one (19,991.-) ordinary shares (in case of plurality, the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),
  - three (3.-) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share),
  - three (3.-) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share),
  - three (3.-) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share),
  - three (3.-) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share),
  - three (3.-) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share),
  - three (3.-) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share),
  - three (3.-) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share),
  - three (3.-) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), and
  - three (3.-) class I shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share),
- in registered form, having a par value of one United States Dollars (USD 1.- ) each, all of which are fully paid up.”

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand eight hundred Euros (2,800.- EUR).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-deuxième jour du mois de décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FR Barra 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13- 15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.123 (la Société). La Société a été constituée le 7 mai 2010, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg, publié le 1<sup>er</sup> juillet 2010 Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1355 (les Statuts). Les Statuts été modifiés depuis suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, remplaçant de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 novembre 2010, numéro 2412.

#### **A COMPARU:**

Barra Holdings LP, une société en commandite (limited partnership) constituée et organisée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social aux bureaux de Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1- 9005, les îles Caïmans, immatriculée au registre des sociétés en commandite soumises au régime fiscal d'exemption (registrar of exempted limited partnership) des îles Caïmans sous le numéro WK- 40504 (l'Associé Unique),

ici représentée par Gilles Ralet, avocat, de résidence professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci- dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf dollars américains (USD 9) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille neuf dollars américains (USD 20.009) à vingt mille dix huit dollars américains (USD 20.018) par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe A (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe B (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe C (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe D (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe E (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe F (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe G (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe H (tel que défini dans les statuts de la Société) et une (1) Part Sociale de Classe I (tel que défini dans les statuts de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises comme indiqué au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci- dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance et par conséquent, renonce à tous les droits et formalités de convocation dont il bénéficie.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf dollars américains (USD 9) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille neuf dollars américains (USD 20.009) à vingt mille dix huit dollars américains (USD 20.018) par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H et une (1) Part Sociale de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

#### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci- dessus, déclare souscrire à (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H et une (1) Part Sociale de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux million cinq cent vingt mille dollars américains (USD 2.520.000), étant entendu que cet apport en numéraire sera affecté comme suit:

(i) neuf dollars américains (USD 9) sont affectés au compte de capital social de la Société; et

(ii) deux million cinq cent dix- neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars américains (USD 2.519.991) sont affectés au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Le montant de deux million cinq cent vingt mille dollars américains (USD 2.520.000) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe premier, des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dix huit dollars américains (USD 20.018) représenté par:

- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991) parts sociales ordinaires (en cas de pluralité, la Classe de Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Classe de Part Sociale Ordinaire),

- trois (3) parts sociales de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A),

- trois (3) parts sociales de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B),

- trois (3) parts sociales de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C),
  - trois (3) parts sociales de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D),
  - trois (3) parts sociales de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et individuellement, une Part Sociale de Classe E),
  - trois (3) parts sociales de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F et individuellement, une Part Sociale de Classe F),
  - trois (3) parts sociales de classe G (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et individuellement, une Part Sociale de Classe G),
  - trois (3) parts sociales de classe H (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et individuellement, une Part Sociale de Classe H), et
  - trois (3) parts sociales de classe I (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe I et individuellement, une Part Sociale de Classe I),
- sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes entièrement libérées."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est estimé à environ deux mille huit cents Euros (2.800,- EUR).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58950. Reçu soixante- quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011028612/221.

(110034780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

#### **Lambda Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2542 Luxembourg, 126, rue des Sources.

R.C.S. Luxembourg B 37.718.

#### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement N° 649/08 du 22 mai 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations dans la liquidation suivante:

De la société LAMBDA SHIPPING S.A., B37718, ayant eu son siège social à 126, rue des Sources, L-2542 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

Pour extrait conforme

Me Nicky STOFFEL

Le liquidateur

Référence de publication: 2011047835/15.

(110053259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

**GREMI INTERNATIONAL S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 146.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011049279/11.

(110054979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

**Infodataweb, Société Anonyme.**

Siège social: L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 81.853.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011049305/10.

(110054884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

**FR Barra 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.027,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 153.123.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of FR Barra 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.123 (the Company). The Company has been incorporated on May 7, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on July 1, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1355 (the Articles). The Articles have been amended several times and for the last time on December 22, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Barra Holdings LP, a limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices of Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the registrar of exempted limited partnership of the Cayman Islands under number WK-40504 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, with professional address at rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine United States dollars (USD 9.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand eighteen United States Dollars (USD 20,018.-) to twenty thousand twenty-seven United States Dollars (USD 20,027.-) by way of the issuance of one (1) Class A Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1) Class B Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1) Class C Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1) Class D Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1) Class E Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1) Class F Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1)

Class G Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1) Class H Share (as defined in the articles of association of the Company) and one (1) Class I Share (as defined in the articles of association of the Company), having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each;

2. Subscription and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in cash;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine United States dollars (USD 9.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand eighteen United States Dollars (USD 20,018.-) to twenty thousand twenty-seven United States Dollars (USD 20,027.-) by way of the issuance of one (1) Class A Share, one (1) Class B Share, one (1) Class C Share, one (1) Class D Share, one (1) Class E Share, one (1) Class F Share, one (1) Class G Share, one (1) Class H Share and one (1) Class I Share, having a par value of United States Dollars (USD 1.-) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1) Class A Share, one (1) Class B Share, one (1) Class C Share, one (1) Class D Share, one (1) Class E Share, one (1) Class F Share, one (1) Class G Share, one (1) Class H Share and one (1) Class I Share, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of five million seven hundred and seventy five thousand seven hundred and twenty six United States Dollars (USD 5,775,726.-), it being understood that such contribution in cash shall be allocated as follows:

(i) nine United States dollars (USD 9.-) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) five million seven hundred and seventy five thousand seven hundred and seventeen United States dollars (USD 5,775,717.-) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The amount of five million seven hundred and seventy five thousand seven hundred and twenty six United States Dollars (USD 5,775,726.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is set at twenty thousand twenty-seven United States dollars (USD 20,027.-) represented by:

- nineteen thousand nine hundred and ninety-one (19,991) ordinary shares (in case of plurality, the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),
  - four (4.) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share),
  - four (4) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share),
  - four (4) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share),
  - four (4) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share),
  - three (4) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share),
  - four (4) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share),
  - four (4) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share),
  - four (4) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), and
  - four (4) class I shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share),
- in registered form, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."



#### Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 3,600.-

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quatorzième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FR Barra 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.123 (la Société). La Société a été constituée le 7 mai 2010, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 1<sup>er</sup> juillet 2010 Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1355 (les Statuts). Les Statuts été modifiés plusieurs fois et la dernière fois le 22 décembre 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

#### A COMPARU:

Barra Holdings LP, une société en commandite (limited partnership) constituée et organisée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social aux bureaux de Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, les îles Caïmans, immatriculée au registre des sociétés en commandite soumises au régime fiscal d'exemption (registrar of exempted limited partnership) des îles Caïmans sous le numéro WK-40504 (l'Associé Unique),

ici représentée par Gilles Ralet, avocat, de résidence professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf dollars américains (USD 9,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dix-huit dollars américains (USD 20.018,-) à vingt mille vingt-sept dollars américains (USD 20.027,-) par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe A (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe B (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe C (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe D (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe E (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe F (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe G (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe H (tel que défini dans les statuts de la Société) et une (1) Part Sociale de Classe I (tel que défini dans les statuts de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

2. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises comme indiqué au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance et par conséquent, renonce à tous les droits et formalités de convocation dont il bénéficie.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf dollars américains (USD 9) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dix-huit dollars américains (USD 20.018,-) à vingt mille vingt-sept dollars américains (USD 20.027,-) par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H et une (1) Part Sociale de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

*Souscription - Libération*

Ces faits exposés, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H et une (1) Part Sociale de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cinq millions sept cent soixante quinze mille sept cent vingt six dollars américains (USD 5.775.726,-), étant entendu que cet apport en numéraire sera affecté comme suit:

- (i) neuf dollars américains (USD 9,-) sont affectés au compte de capital social de la Société; et
- (ii) cinq millions sept cent soixante quinze mille sept cent dix sept dollars américains (USD 5.775.717,-) sont affectés au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Le montant de cinq millions sept cent soixante quinze mille sept cent vingt six dollars américains (USD 5.775.726,-) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe premier, des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille vingt-sept dollars américains (USD 20.027,-) représenté par:

- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991) parts sociales ordinaires (en cas de pluralité, la Classe de Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Classe de Part Sociale Ordinaire),
- quatre (4) parts sociales de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A),
- quatre (4) parts sociales de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B),
- quatre (4) parts sociales de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C),
- quatre (4) parts sociales de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D),
- quatre (4) parts sociales de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et individuellement, une Part Sociale de Classe E),
- quatre (4) parts sociales de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F et individuellement, une Part Sociale de Classe F),
- quatre (4) parts sociales de classe G (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et individuellement, une Part Sociale de Classe G),
- quatre (4) parts sociales de classe H (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et individuellement, une Part Sociale de Classe H), et
- quatre (4) parts sociales de classe I (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe I et individuellement, une Part Sociale de Classe I),

sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes entièrement libérées."

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est estimé à environ EUR 3.600.-

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite à la partie comparante, elle a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2900. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011028614/217.

(110034910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

**Inverto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011049308/10.

(110054980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

**iTunes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 101.120.

Les comptes annuels au 25 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

Référence de publication: 2011049313/10.

(110054870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

**IRP Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.109.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 4 avril 2011 que:

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateur, d'administrateur délégué et de Président du Conseil d'Administration pour un mandat d'une durée de six ans:

- Bernhard FRANK, né le 15 octobre 1960 à Krefeld (Allemagne), resident à En de Siep 36, D-47802 Krefeld, Germany, Administrateur Délégué, Président du Conseil d'Administration,

- Marc MULLER, Expert Comptable, né le 21 août 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Mr. Cédric JACQUES, né le 14 juin 1982 à Luxembourg, demeurant professionnellement à rue de l'Industrie, L-3895 Foetz

et aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'une durée de six ans:

- la société MARC MULLER CONSEILS S.A. R.L., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011049309/27.

(110055024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

### **Salsa Retail Holding Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 102.478.400,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.286.

In the year two thousand eleven, on the third day of the month of February.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Apax Europe VI Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 07195726 ("Apax Europe VI Nominees Ltd."); and

2) Apax Europe VII Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 06599576 ("Apax Europe VII Nominees Ltd."),

all hereby represented by Ms. Julie Geneoli, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given on 3rd February 2011.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the sole shareholders of Salsa Retail Holding TopCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of ninety-eight thousand Euro (EUR 98,000.-), having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 157.286, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, dated 7 December 2010, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

III. The articles of association of the Company (the "Articles") have lastly been amended on 25 January 2011 by a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

IV. The appearing parties, represented as above mentioned, therefore declare that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda:*

1. To amend the fiscal year of the Company to have it start on the 1<sup>st</sup> May of each year and ends on the 30<sup>th</sup> April of the following year.

2. To consequently amend article 12.1 – fiscal year – of the articles of association of the Company (the "Articles") as follows:

**" 12.1. Fiscal year.** The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> May of each year and ends on the 30<sup>th</sup> April of the following year."

3. To resolve that the first fiscal year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 30<sup>th</sup> April 2011.

4. To increase the share capital of the Company by an amount of one hundred two million three hundred eighty thousand four hundred Euro (EUR 102,380,400.-) so as to raise it from its current amount of ninety-eight thousand Euro (EUR 98,000.-), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Ordinary Shares and nine hundred

fifty thousand (950,000) Class A Preferred Shares, nine hundred fifty thousand (950,000) Class B Preferred Shares, nine hundred fifty thousand (950,000) Class C Preferred Shares, nine hundred fifty thousand (950,000) Class D Preferred Shares, nine hundred fifty thousand (950,000) Class E Preferred Shares, nine hundred fifty thousand (950,000) Class F Preferred Shares, nine hundred fifty thousand (950,000) Class G Preferred Shares, nine hundred fifty thousand (950,000) Class H Preferred Shares and nine hundred fifty thousand (950,000) Class I Preferred Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, to an amount of one hundred two million four hundred seventy-eight thousand four hundred Euro (EUR 102,478,400.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Ordinary Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class A Preferred Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class B Preferred Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class C Preferred Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class D Preferred Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class E Preferred Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class F Preferred Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class G Preferred Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class H Preferred Shares and one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class I Preferred Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

5. To issue, with payment of a total share premium of four hundred nine million five hundred twenty-one thousand six hundred Euro (EUR 409,521,600.-), one billion one hundred thirty-seven million five hundred sixty thousand (1,137,560,000) Class A Preferred Shares, one billion one hundred thirty-seven million five hundred sixty thousand (1,137,560,000) Class B Preferred Shares, one billion one hundred thirty-seven million five hundred sixty thousand (1,137,560,000), one billion one hundred thirty-seven million five hundred sixty thousand (1,137,560,000) Class C Preferred Shares, one billion one hundred thirty-seven million five hundred sixty thousand (1,137,560,000) Class D Preferred Shares, one billion one hundred thirty-seven million five hundred sixty thousand (1,137,560,000) Class E Preferred Shares, one billion one hundred thirty-seven million five hundred sixty thousand (1,137,560,000) Class F Preferred Shares, one billion one hundred thirty-seven million five hundred sixty thousand (1,137,560,000) Class G Preferred Shares, one billion one hundred thirty-seven million five hundred sixty thousand (1,137,560,000) Class H Preferred Shares and one billion one hundred thirty-seven million five hundred sixty thousand (1,137,560,000) Class I Preferred Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision on the proposed share capital increase.

6. To accept the subscription of such newly issued shares as follows:

i. three hundred sixteen million thirty-seven thousand five hundred twelve (316,037,512) Class A Preferred Shares, three hundred sixteen million thirty-seven thousand five hundred twelve (316,037,512) Class B Preferred Shares, three hundred sixteen million thirty-seven thousand five hundred twelve (316,037,512) Class C Preferred Shares, three hundred sixteen million thirty-seven thousand five hundred twelve (316,037,512) Class D Preferred Shares, three hundred sixteen million thirty-seven thousand five hundred twelve (316,037,512) Class E Preferred Shares, three hundred sixteen million thirty-seven thousand five hundred twelve (316,037,512) Class F Preferred Shares, three hundred sixteen million thirty-seven thousand five hundred twelve (316,037,512) Class G Preferred Shares, three hundred sixteen million thirty-seven thousand five hundred twelve (316,037,512) Class H Preferred Shares and three hundred sixteen million thirty-seven thousand five hundred twelve (316,037,512) Class I Preferred Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the “Apax Europe VI Nominees Ltd. Shares”), by Apax Europe VI Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 07195726 (“Apax Europe VI Nominees Ltd.”), with payment of a total share premium of one hundred thirteen million seven hundred seventythree thousand five hundred four Euro and thirty-two Cent (EUR 113,773,504.32) to be allocated to the Apax Europe VI Nominees Ltd. Shares, by a contribution in cash of a total amount of one hundred forty-two million two hundred sixteen thousand eight hundred eighty Euro and forty Cent (EUR 142,216,880.40), and to allocate such newly issued Apax Europe VI Nominees Ltd. Shares to Apax Europe VI Nominees Ltd.; and

ii. eight hundred twenty-one million five hundred twenty-two thousand four hundred eighty-eight (821,522,488) Class A Preferred Shares, eight hundred twenty-one million five hundred twenty-two thousand four hundred eighty-eight (821,522,488) Class B Preferred Shares, eight hundred twenty-one million five hundred twenty-two thousand four hundred eighty-eight (821,522,488) Class C Preferred Shares, eight hundred twenty-one million five hundred twenty-two thousand four hundred eighty-eight (821,522,488) Class D Preferred Shares, eight hundred twenty-one million five hundred twenty-two thousand four hundred eighty-eight (821,522,488) Class E Preferred Shares, eight hundred twenty-one million five hundred twenty-two thousand four hundred eighty-eight (821,522,488) Class F Preferred Shares, eight hundred twenty-one million five hundred twenty-two thousand four hundred eighty-eight (821,522,488) Class G Preferred Shares, eight hundred twenty-one million five hundred twenty-two thousand four hundred eighty-eight (821,522,488) Class H Preferred Shares and eight hundred twenty-one million five hundred twenty-two thousand four hundred eighty-eight (821,522,488) Class I Preferred Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the “Apax Europe VII Nominees Ltd. Shares”), by Apax Europe VII Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 06599576 (“Apax Europe VII Nominees Ltd.”), with payment of a total share premium



of two hundred ninety-five million seven hundred forty-eight thousand ninety-five Euro and sixty-eight Cent (EUR 295,748,095.68) to be allocated to the Apax Europe VII Nominees Ltd. Shares, by a contribution in cash of a total amount of three hundred sixtynine million six hundred eighty-five thousand one hundred nineteen Euro and sixty Cent (EUR 369,685,119.60), and to allocate such newly issued Apax Europe VII Nominees Ltd. Shares to Apax Europe VII Nominees Ltd.

7. To amend the first paragraph of article 6.1 of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items 4. to 6. above, as follows:

“ **6.1. Subscribed share capital.** The Company’s share capital is fixed at one hundred two million four hundred seventy-eight thousand four hundred Euro (EUR 102,478,400.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares"), and one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares" and, together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares and the Class H Preferred Shares, the "Preferred Shares") representing a total of ten billion two hundred forty-seven million eight hundred forty thousand (10,247,840,000) shares of a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up.” and

8. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of the Company RESOLVES to amend the fiscal year of the Company to have it start on the 1<sup>st</sup> May of each year and end on the 30<sup>th</sup> April of the following year.

*Second resolution*

The general meeting of the Company RESOLVES to consequently amend article 12.1 – fiscal year – of the Articles as follows:

“ **12.1. Fiscal year.** The Company’s fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> May of each year and end on the 30<sup>th</sup> April of the following year.”

*Third resolution*

The general meeting of the Company RESOLVES that the first fiscal year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 30<sup>th</sup> April 2011.

*Fourth resolution*

The general meeting of the Company RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred two million three hundred eighty thousand four hundred Euro (EUR 102,380,400.-) so as to raise it from its current amount of ninetyeight thousand Euro (EUR 98,000.-), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Ordinary Shares and nine hundred fifty thousand (950,000) Class A Preferred Shares, nine hundred fifty thousand (950,000) Class B Preferred Shares, nine hundred fifty thousand (950,000) Class C Preferred Shares, nine hundred fifty thousand (950,000) Class D Preferred Shares, nine hundred fifty thousand (950,000) Class E Preferred Shares, nine hundred fifty thousand (950,000) Class F Preferred Shares, nine hundred fifty thousand (950,000) Class G Preferred Shares, nine hundred fifty thousand (950,000) Class H Preferred Shares and nine hundred fifty thousand (950,000) Class I Preferred Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, to an amount of one hundred two million four hundred seventy-eight thousand four hundred Euro (EUR 102,478,400.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Ordinary Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class A Preferred Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class B Preferred Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class C Preferred Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class D Preferred Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class E Preferred Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class F Preferred Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand



(1,138,510,000) Class G Preferred Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand  
 (1,138,510,000) Class H Preferred Shares and one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand  
 (1,138,510,000) Class I Preferred Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

*Fifth resolution*

The general meeting of the Company RESOLVES to issue, with payment of a total share premium of four hundred nine million five hundred twenty-one thousand six hundred Euro (EUR 409,521,600.-), one billion one hundred thirty-seven million five hundred sixty thousand (1,137,560,000) Class A Preferred Shares, one billion one hundred thirty-seven million five hundred sixty thousand (1,137,560,000) Class B Preferred Shares, one billion one hundred thirty-seven million five hundred sixty thousand (1,137,560,000) Class C Preferred Shares, one billion one hundred thirty-seven million five hundred sixty thousand (1,137,560,000) Class D Preferred Shares, one billion one hundred thirty-seven million five hundred sixty thousand (1,137,560,000) Class E Preferred Shares, one billion one hundred thirty-seven million five hundred sixty thousand (1,137,560,000) Class F Preferred Shares, one billion one hundred thirty-seven million five hundred sixty thousand (1,137,560,000) Class G Preferred Shares, one billion one hundred thirty-seven million five hundred sixty thousand (1,137,560,000) Class H Preferred Shares and one billion one hundred thirty-seven million five hundred sixty thousand (1,137,560,000) Class I Preferred Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision on the proposed share capital increase.

*Subscription / Payment*

There now appears Ms. Julie Geneoli, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact by virtue of the proxies above-mentioned:

a) Apax Europe VI Nominees Ltd., prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to the Apax Europe VI Nominees Ltd. Shares, with payment of a share premium in a total amount of one hundred thirteen million seven hundred seventythree thousand five hundred four Euro and thirty-two Cent (EUR 113,773,504.32) to be linked to the respective share class as stated in the below subscription table (the "Subscription Table"), and to make payment in full for all such newly subscribed shares and share premium by a contribution in cash of a total amount of one hundred forty-two million two hundred sixteen thousand eight hundred eighty Euro and forty Cent (EUR 142,216,880.40).

b) Apax Europe VII Nominees Ltd., prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to the Apax Europe VII Nominees Ltd. Shares, with payment of a share premium in a total amount of two hundred ninety-five million seven hundred forty-eight thousand ninety-five Euro and sixty-eight Cent (EUR 295,748,095.68) to be linked to the respective share class as stated in the below Subscription Table, and to make payment in full for all such newly subscribed shares and share premium by a contribution in cash of a total amount of three hundred sixty-nine million six hundred eighty-five thousand one hundred nineteen Euro and sixty Cent (EUR 369,685,119.60).

The person appearing declared that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of five hundred eleven million nine hundred two thousand Euro (EUR 511,902,000.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Subscription Table:

Subscriber:	Number and class of shares in the Company of EUR 0.01 each:	Share premium linked to share class:	Total subscription value:
Apax Europe VI Nominees Ltd. . . . .	316,037,512 Class A Preferred Shares	EUR 12,641,500.48	EUR 142,216,880.40
	316,037,512 Class B Preferred Shares	EUR 12,641,500.48	
	316,037,512 Class C Preferred Shares	EUR 12,641,500.48	
	316,037,512 Class D Preferred Shares	EUR 12,641,500.48	
	316,037,512 Class E Preferred Shares	EUR 12,641,500.48	
	316,037,512 Class F Preferred Shares	EUR 12,641,500.48	
	316,037,512 Class G Preferred Shares	EUR 12,641,500.48	
	316,037,512 Class H Preferred Shares	EUR 12,641,500.48	
	316,037,512 Class I Preferred Shares	EUR 12,641,500.48	

50002

Apax Europe VII Nominees Ltd. . . . .	821,522,488 Class A Preferred Shares	EUR 32,860,899.52	EUR 369,685,119.60
	821,522,488 Class B Preferred Shares	EUR 32,860,899.52	
	821,522,488 Class C Preferred Shares	EUR 32,860,899.52	
	821,522,488 Class D Preferred Shares	EUR 32,860,899.52	
	821,522,488 Class E Preferred Shares	EUR 32,860,899.52	
	821,522,488 Class F Preferred Shares	EUR 32,860,899.52	
	821,522,488 Class G Preferred Shares	EUR 32,860,899.52	
	821,522,488 Class H Preferred Shares	EUR 32,860,899.52	
	821,522,488 Class I Preferred Shares	EUR 32,860,899.52	

Further to the above mentioned share capital increase, the share capital of the Company shall be divided and held as follows:

Shareholder	Number and class of shares of the Company	Share premium linked to share class
Apax Europe VI Nominees Ltd. . . . .	347,300 Ordinary Shares	EUR 0.-
	316,301,412 Class A Preferred Shares	EUR 12,641,500.48
	316,301,412 Class B Preferred Shares	EUR 12,641,500.48
	316,301,412 Class C Preferred Shares	EUR 12,641,500.48
	316,301,412 Class D Preferred Shares	EUR 12,641,500.48
	316,301,412 Class E Preferred Shares	EUR 12,641,500.48
	316,301,412 Class F Preferred Shares	EUR 12,641,500.48
	316,301,412 Class G Preferred Shares	EUR 12,641,500.48
	316,301,412 Class H Preferred Shares	EUR 12,641,500.48
	316,301,412 Class I Preferred Shares	EUR 12,641,500.48
Apax Europe VII Nominees Ltd. . . . .	902,700 Ordinary Shares	EUR 0.-
	822,208,588 Class A Preferred Shares	EUR 32,860,899.52
	822,208,588 Class B Preferred Shares	EUR 32,860,899.52
	822,208,588 Class C Preferred Shares	EUR 32,860,899.52
	822,208,588 Class D Preferred Shares	EUR 32,860,899.52
	822,208,588 Class E Preferred Shares	EUR 32,860,899.52
	822,208,588 Class F Preferred Shares	EUR 32,860,899.52
	822,208,588 Class G Preferred Shares	EUR 32,860,899.52
	822,208,588 Class H Preferred Shares	EUR 32,860,899.52

	822,208,588 Class I Preferred Shares	EUR 32,860,899.52
Total . . . . .	1,250,000 Ordinary Shares	EUR 0.-
	1,138,510,000 Class A Preferred Shares	EUR 45,502,400.-
	1,138,510,000 Class B Preferred Shares	EUR 45,502,400.-
	1,138,510,000 Class C Preferred Shares	EUR 45,502,400.-
	1,138,510,000 Class D Preferred Shares	EUR 45,502,400.-
	1,138,510,000 Class E Preferred Shares	EUR 45,502,400.-
	1,138,510,000 Class F Preferred Shares	EUR 45,502,400.-
	1,138,510,000 Class G Preferred Shares	EUR 45,502,400.-
	1,138,510,000 Class H Preferred Shares	EUR 45,502,400.-
	1,138,510,000 Class I Preferred Shares	EUR 45,502,400.-

#### *Sixth resolution*

The general meeting of the Company RESOLVES to amend the first paragraph of article 6.1 of the Articles so as to reflect the fourth and fifth resolutions adopted above, as follows:

“ **6.1. Subscribed share capital.** The Company’s share capital is fixed at one hundred two million four hundred seventy-eight thousand four hundred Euro (EUR 102,478,400.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares"), and one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares" and, together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares and the Class H Preferred Shares, the "Preferred Shares") representing a total of ten billion two hundred forty-seven million eight hundred forty thousand (10,247,840,000) shares of a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 7.000 (seven thousand euros).

#### *Declaration*

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L’an deux mille onze, le troisième jour du mois de février.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Apax Europe VI Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 07195726 ("Apax Europe VI Nominees Ltd."); et

2) Apax Europe VII Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 06599576 ("Apax Europe VII Nominees Ltd."),

ici toutes représentées par Mademoiselle Julie Geneoli, employée privée, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu de procurations données le 3 février 2011.

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

II. Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les seuls associés de Salsa Retail Holding TopCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social quatre-vingt-dix-huit mille euros (EUR 98.000,-), ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.286, constituée par un acte de Maître Gérard Lecuit, précité, en date du 7 décembre 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

III. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 25 janvier 2011 par un acte de Maître Gérard Lecuit, précité, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

IV. Les parties comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, déclarent en conséquence que la présente assemblée est valablement constituée, et, ayant reconnues être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modifier l'exercice social de la Société pour le faire commencer le 1<sup>er</sup> mai de chaque année et se terminer le 30 avril de l'année suivante.

2. Modifier en conséquence l'article 12.1 – exercice social – des statuts de la Société (les "Statuts") de la façon suivante:

« **12.1. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> mai de chaque année et se termine le 30 avril de l'année suivante.»

3. Décider que le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se terminera le 30 avril 2011.

4. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent deux millions trois cent quatre-vingt mille quatre cents euros (EUR 102.380.400,-), pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-huit mille euros (EUR 98.000,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires, neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de classe B, neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de classe C, neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de classe D, neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de classe E, neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de classe F, neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de classe G, neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de classe H et neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de classe I, ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, à un montant de cent deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille quatre cents euros (EUR 102.478.400,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe H et un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune.

5. Emettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre cent neuf millions cinq cent vingt-et-un mille six cents euros (EUR 409.521.600,-), un milliard cent trente-sept millions cinq cent soixante mille (1.137.560.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, un milliard cent trente-sept millions cinq cent soixante mille (1.137.560.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, un milliard cent trente-sept millions cinq cent soixante mille (1.137.560.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, un milliard cent trente-sept millions cinq cent soixante mille (1.137.560.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, un milliard cent trente-sept millions cinq cent soixante mille (1.137.560.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, un milliard cent trente-sept millions cinq cent soixante mille (1.137.560.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, un milliard cent trente-sept millions cinq cent soixante mille (1.137.560.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, un milliard cent trente-sept millions cinq cent soixante mille (1.137.560.000)

Parts Sociales Préférentielles de Classe H et un milliard cent trente-sept millions cinq cent soixante mille (1.137.560.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, ayant les droits et privilèges liés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à compter du jour de la décision de l'augmentation de capital social proposée.

6. Accepter la souscription de ces parts sociales nouvellement émises de la manière suivante:

a. trois cent seize millions trente-sept mille cinq cent douze (316.037.512) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, trois cent seize millions trente-sept mille cinq cent douze (316.037.512) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, trois cent seize millions trente-sept mille cinq cent douze (316.037.512) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, trois cent seize millions trente-sept mille cinq cent douze (316.037.512) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, trois cent seize millions trente-sept mille cinq cent douze (316.037.512) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, trois cent seize millions trente-sept mille cinq cent douze (316.037.512) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, trois cent seize millions trente-sept mille cinq cent douze (316.037.512) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, trois cent seize millions trente-sept mille cinq cent douze (316.037.512) Parts Sociales Préférentielles de Classe H et trois cent seize millions trente-sept mille cinq cent douze (316.037.512) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales de Apax Europe VI Nominees Ltd."), par Apax Europe VI Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 07195726 ("Apax Europe VI Nominees Ltd."), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent treize millions sept cent soixante-treize mille cinq cent quatre euros et trente-deux centimes (EUR 113.773.504,32) à attribuer aux Parts Sociales de Apax Europe VI Nominees Ltd., par un apport en numéraire d'un montant total de cent quarante-deux millions deux cent seize mille huit cent quatre-vingt euros et quarante centimes (EUR 142.216.880,40), et allouer ces Parts Sociales de Apax Europe VI Nominees Ltd. à Apax Europe VI Nominees Ltd; et

b. huit cent vingt-et-un millions cinq cent vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-huit (821.522.488) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, huit cent vingt-et-un millions cinq cent vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-huit (821.522.488) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, huit cent vingt-et-un millions cinq cent vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-huit (821.522.488) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, huit cent vingt-et-un millions cinq cent vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-huit (821.522.488) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, huit cent vingt-et-un millions cinq cent vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-huit (821.522.488) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, huit cent vingt-et-un millions cinq cent vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-huit (821.522.488) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, huit cent vingt-et-un millions cinq cent vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-huit (821.522.488) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, huit cent vingt-et-un millions cinq cent vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-huit (821.522.488) Parts Sociales Préférentielles de Classe H et huit cent vingt-et-un millions cinq cent vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-huit (821.522.488) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales de Apax Europe VII Nominees Ltd."), par Apax Europe VII Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 06599576 ("Apax Europe VII Nominees Ltd."), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent quatre-vingt-quinze millions sept cent quarante-huit mille quatre-vingt-quinze euros et soixante-huit centimes (EUR 295.748.095,68) à attribuer aux Parts Sociales de Apax Europe VII Nominees Ltd., par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent soixante-neuf millions six cent quatre-vingt-cinq mille cent dix-neuf euros et soixante centimes (EUR 369.685.119,60), et allouer ces Parts Sociales de Apax Europe VII Nominees Ltd. à Apax Europe VII Nominees Ltd.

7. Modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts afin de refléter les résolutions devant être adoptées dans le cadre des points 4. à 6. ci-dessus, de la façon suivante:

« **6.1. Capital souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à cent deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille quatre cents euros (EUR 102.478.400,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»), un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B»), un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) parts sociales préférentielles de classe E (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe E»), un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) parts sociales préférentielles de classe F (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe F»), un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) parts sociales préférentielles de classe G (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe G»), un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) parts sociales préférentielles de classe H (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe H») et un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) parts sociales préférentielles de classe I (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe I») et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, Parts Sociales Préférentielles de Classe B, Parts Sociales Préférentielles de Classe C, Parts Sociales Préférentielles de Classe D, Parts Sociales Préférentielles de Classe E, Parts Sociales Préférentielles de Classe F, Parts Sociales Préférentielles de Classe G et Parts Sociales Préférentielles de Classe H, les «Parts Sociales Préférentielles»), représentant un total de dix milliards



deux cent quarante-sept millions huit cent quarante mille (10.247.840.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.» et

#### 8. Divers.

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'assemblée générale de la Société DECIDE de modifier l'exercice social de la Société pour le faire commencer le 1<sup>er</sup> mai de chaque année et se terminer le 30 avril de l'année suivante.

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale de la Société DECIDE de modifier en conséquence l'article 12.1 – exercice social – des Statuts de la façon suivante:

« **12.1. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> mai de chaque année et se termine le 30 avril de l'année suivante.»

##### *Troisième résolution*

L'assemblée générale de la Société DECIDE que le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se terminera le 30 avril 2011.

##### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale de la Société DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent deux millions trois cent quatre-vingt mille quatre cents euros (EUR 102.380.400,-), pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-huit mille euros (EUR 98.000,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires, neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de classe B, neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de classe C, neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de classe D, neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de classe E, neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de classe F, neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de classe G, neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de classe H et neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de classe I, ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, à un montant de cent deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille quatre cents euros (EUR 102.478.400,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe H et un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune.

##### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale de la Société DECIDE d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre cent neuf millions cinq cent vingt-et-un mille six cents euros (EUR 409.521.600,-), un milliard cent trente-sept millions cinq cent soixante mille (1.137.560.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, un milliard cent trente-sept millions cinq cent soixante mille (1.137.560.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, un milliard cent trente-sept millions cinq cent soixante mille (1.137.560.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, un milliard cent trente-sept millions cinq cent soixante mille (1.137.560.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, un milliard cent trente-sept millions cinq cent soixante mille (1.137.560.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, un milliard cent trente-sept millions cinq cent soixante mille (1.137.560.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, un milliard cent trente-sept millions cinq cent soixante mille (1.137.560.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, un milliard cent trente-sept millions cinq cent soixante mille (1.137.560.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe H et un milliard cent trente-sept millions cinq cent soixante mille (1.137.560.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, ayant les droits et privilèges liés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à compter du jour de la décision de l'augmentation de capital social proposée.

##### *Souscription / Paiement*

Comparet maintenant Mademoiselle Julie Geneoli, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé en vertu des procurations données sous seing privé visées ci-dessus.

a. Apax Europe VI Nominees Ltd., précitée, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales de Apax Europe VI Nominees Ltd., avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent treize millions sept



cent soixante-treize mille cinq cent quatre euros et trente-deux centimes (EUR 113.773.504,32) à attacher aux classes de parts sociales respectives telles que visées dans le tableau de souscription ci-dessous (le «Tableau de Souscription»), et libérer intégralement toutes ces parts sociales nouvellement souscrites et cette prime d'émission par un apport en numéraire d'un montant total de cent quarante-deux millions deux cent seize mille huit cent quatre-vingt euros et quarante centimes (EUR 142.216.880,40).

b. Apax Europe VII Nominees Ltd., précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales de Apax Europe VII Nominees Ltd., avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent quatre-vingt-quinze millions sept cent quarante-huit mille quatre-vingt-quinze euros et soixante-huit centimes (EUR 295.748.095,68), à attacher aux classes de parts sociales respectives telles que visées dans le Tableau de Souscription ci-dessous, et libérer intégralement toutes ces parts sociales nouvellement souscrites et cette prime d'émission par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent soixante-neuf millions six cent quatre-vingt-cinq mille cent dix-neuf euros et soixante centimes (EUR 369.685.119,60).

La personne comparant déclare que ces parts sociales nouvellement émises ont été entièrement libérées en espèces et que la somme totale de cinq cent onze millions neuf cent deux mille euros (EUR 511.902.000,-), se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Tableau de Souscription:

Souscripteur:	Nombre et classe de parts sociales dans la Société de EUR 0,01 chacune:	Prime d'émission liée à la classe de part sociale:	Valeur totale de souscription:
Apax Europe VI Nominees Ltd. . . . . .	316.037.512 Parts Sociales Préférentielles de Classe A	EUR 12.641.500,48	EUR 142.216.880,40
	316.037.512 Parts Sociales Préférentielles de Classe B	EUR 12.641.500,48	
	316.037.512 Parts Sociales Préférentielles de Classe C	EUR 12.641.500,48	
	316.037.512 Parts Sociales Préférentielles de Classe D	EUR 12.641.500,48	
	316.037.512 Parts Sociales Préférentielles de Classe E	EUR 12.641.500,48	
	316.037.512 Parts Sociales Préférentielles de Classe F	EUR 12.641.500,48	
	316.037.512 Parts Sociales Préférentielles de Classe G	EUR 12.641.500,48	
	316.037.512 Parts Sociales Préférentielles de Classe H	EUR 12.641.500,48	
	316.037.512 Parts Sociales Préférentielles de Classe I	EUR 12.641.500,48	
	Apax Europe VII Nominees Ltd. . . . . .	821.522.488 Parts Sociales Préférentielles de Classe A	
821.522.488 Parts Sociales Préférentielles de Classe B		EUR 32.860.899,52	
821.522.488 Parts Sociales Préférentielles de Classe C		EUR 32.860.899,52	
821.522.488 Parts Sociales Préférentielles de Classe D		EUR 32.860.899,52	
821.522.488 Parts Sociales Préférentielles de Classe E		EUR 32.860.899,52	
821.522.488 Parts Sociales Préférentielles de Classe F		EUR 32.860.899,52	
821.522.488 Parts Sociales Préférentielles de Classe G		EUR 32.860.899,52	
821.522.488 Parts Sociales Préférentielles de Classe H		EUR 32.860.899,52	
821.522.488 Parts Sociales Préférentielles de Classe I		EUR 32.860.899,52	

Suite à l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, le capital social de la Société est réparti et détenu de la façon suivante:

Associé	Nombre et classe de parts	Prime d'émission liée à la classe de part sociale
---------	---------------------------	---

	sociales dans la Société	
Apax Europe VI Nominees Ltd. . . . .	347.300 Parts Sociales Ordinaires	EUR 0,-
	316.301.412 Parts Sociales Préférentielles de Classe A	EUR 12.641.500,48
	316.301.412 Parts Sociales Préférentielles de Classe B	EUR 12.641.500,48
	316.301.412 Parts Sociales Préférentielles de Classe C	EUR 12.641.500,48
	316.301.412 Parts Sociales Préférentielles de Classe D	EUR 12.641.500,48
	316.301.412 Parts Sociales Préférentielles de Classe E	EUR 12.641.500,48
	316.301.412 Parts Sociales Préférentielles de Classe F	EUR 12.641.500,48
	316.301.412 Parts Sociales Préférentielles de Classe G	EUR 12.641.500,48
	316.301.412 Parts Sociales Préférentielles de Classe H	EUR 12.641.500,48
	316.301.412 Parts Sociales Préférentielles de Classe I	EUR 12.641.500,48
Apax Europe VII Nominees Ltd. . . . .	902.700 Parts Sociales Ordinaires	EUR 0,-
	822.208.588 Parts Sociales Préférentielles de Classe A	EUR 32.860.899,52
	822.208.588 Parts Sociales Préférentielles de Classe B	EUR 32.860.899,52
	822.208.588 Parts Sociales Préférentielles de Classe C	EUR 32.860.899,52
	822.208.588 Parts Sociales Préférentielles de Classe D	EUR 32.860.899,52
	822.208.588 Parts Sociales Préférentielles de Classe E	EUR 32.860.899,52
	822.208.588 Parts Sociales Préférentielles de Classe F	EUR 32.860.899,52
	822.208.588 Parts Sociales Préférentielles de Classe G	EUR 32.860.899,52
	822.208.588 Parts Sociales Préférentielles de Classe H	EUR 32.860.899,52
	822.208.588 Parts Sociales Préférentielles de Classe I	EUR 32.860.899,52
Total . . . . .	1.250.000 Parts Sociales Ordinaires	EUR 0,-
	1.138.510,000 Parts Sociales Préférentielles de Classe A	EUR 45.502.400,-
	1.138.510,000 Parts Sociales Préférentielles de Classe B	EUR 45.502.400,-
	1.138.510,000 Parts Sociales Préférentielles de Classe C	EUR 45.502.400,-
	1.138.510,000 Parts Sociales Préférentielles de Classe D	EUR 45.502.400,-
	1.138.510,000 Parts Sociales Préférentielles de Classe E	EUR 45.502.400,-
	1.138.510,000 Parts Sociales Préférentielles de Classe F	EUR 45.502.400,-
	1.138.510,000 Parts Sociales Préférentielles de Classe G	EUR 45.502.400,-
	1.138.510,000 Parts Sociales Préférentielles de Classe H	EUR 45.502.400,-
	1.138.510,000 Parts Sociales Préférentielles de Classe I	EUR 45.502.400,-

## Sixième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts afin de refléter les quatrième et cinquième résolutions adoptées ci-dessus, de la façon suivante:

« **6.1. Capital souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à cent deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille quatre cents euros (EUR 102.478.400,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»), un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B»), un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) parts sociales préférentielles de classe E (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe E»), un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) parts sociales préférentielles de classe F (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe F»), un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) parts sociales préférentielles de classe G (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe G»), un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) parts sociales préférentielles de classe H (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe H») et un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) parts sociales préférentielles de classe I (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe I») et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, Parts Sociales Préférentielles de Classe B, Parts Sociales Préférentielles de Classe C, Parts Sociales Préférentielles de Classe D, Parts Sociales Préférentielles de Classe E, Parts Sociales Préférentielles de Classe F, Parts Sociales Préférentielles de Classe G et Parts Sociales Préférentielles de Classe H, les «Parts Sociales Préférentielles»), représentant un total de dix milliards deux cent quarante-sept millions huit cent quarante mille (10.247.840.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

## Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 7.000 (sept mille euros).

## Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Geneoli, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 février 2011. Relation: LAC/2011/6472. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011028810/660.

(110035099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**J.A.F. S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 77.459.

## EXTRAIT

L'assemblée générale du 4 avril 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 4 avril 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620  
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

*Pour J.A.F. S.A.-SPF*

Société Anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2011049314/21.

(110054966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**J.A.F. S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 77.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011049315/10.

(110054967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**Joaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3348 Leudelange, 11, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 123.868.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011047833/9.

(110053114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

---

**J.S. Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 28.611.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement N° 648/08 du 22 mai 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations dans la liquidation suivante:

De la société J.S. Luxembourg HOLDING S.A., B28611, ayant eu son siège social à 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

Pour extrait conforme

Me Nicky STOFFEL

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011047831/16.

(110053266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

---

**Kellersch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 3, Fossé des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 118.060.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011047834/10.

(110052960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

---

**FR Barra 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.018,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.165.

In the year two thousand and ten, on the twenty second day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of FR Barra 10 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.165 (the Company). The Company has been incorporated on May 7, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on July 8, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1400 (the Articles). The Articles have been amended on August 3, 2010 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 10, 2010 under number 2412.

**THERE APPEARED:**

Barra Holdings LP, a limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices of Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the registrar of exempted limited partnership of the Cayman Islands under number WK-40504 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, with professional address at rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine United States dollars (USD 9.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand and nine United States Dollars (USD 20,009.-) to twenty thousand eighteen United States Dollars (USD 20,018.-) by way of the issuance of one (1.-) Class A Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class B Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class C Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class D Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class E Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class F Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class G Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class H Share (as defined in the articles of association of the Company) and one (1.-) Class I Share (as defined in the articles of association of the Company), having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each;

Subscription and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in cash;

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

3. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

4. Miscellaneous.

III. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine United States dollars (USD 9.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand and nine United States Dollars (USD 20,009.-) to twenty thousand eighteen United States Dollars (USD 20,018.-) by way of the issuance of one (1.-) Class A Share, one (1.-) Class B Share, one (1.-) Class C Share, one (1.-) Class D Share, one (1.-) Class E

Share, one (1.-) Class F Share, one (1.-) Class G Share, one (1.-) Class H Share and one (1.-) Class I Share, having a par value of United States Dollars (USD 1.-) each.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1.-) Class A Share, one (1.-) Class B Share, one (1.-) Class C Share, one (1.-) Class D Share, one (1.-) Class E Share, one (1.-) Class F Share, one (1.-) Class G Share, one (1.-) Class H Share and one (1.-) Class I Share, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred twenty thousand United States Dollars (USD 220,000.-), it being understood that such contribution in cash shall be allocated as follows:

- (i) nine United States dollars (USD 9.-) is allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) two hundred nineteen thousand nine hundred ninety-one United States dollars (USD 219,991.-) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The amount of two hundred twenty thousand United States Dollars (USD 220,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is set at twenty thousand eighteen United States dollars (USD 20,018.-) represented by:

- nineteen thousand nine hundred ninety-one (19,991.-) ordinary shares (in case of plurality, the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),
  - three (3.-) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share),
  - three (3.-) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share),
  - three (3.-) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share),
  - three (3.-) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share),
  - three (3.-) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share),
  - three (3.-) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share),
  - three (3.-) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share),
  - three (3.-) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), and
  - three (3.-) class I shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share),
- in registered form, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one thousand six hundred Euros (1,600.-EUR).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-deuxième jour du mois de décembre,



Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FR Barra 10 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.165 (la Société). La Société a été constituée le 7 mai 2010, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 8 juillet 2010 Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1400 (les Statuts). Les Statuts été modifiés depuis suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, remplaçant de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 novembre 2010, numéro 2412.

#### A COMPARU:

Barra Holdings LP, une société en commandite (limited partnership) constituée et organisée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social aux bureaux de Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, les îles Caïmans, immatriculée au registre des sociétés en commandite soumises au régime fiscal d'exemption (registrar of exempted limited partnership) des îles Caïmans sous le numéro WK-40504 (l'Associé Unique),

ici représentée par Gilles Ralet, avocat, de résidence professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf dollars américains (USD 9) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille neuf dollars américains (USD 20.009) à vingt mille dix huit dollars américains (USD 20.018) par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe A (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe B (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe C (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe D (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe E (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe F (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe G (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe H (tel que défini dans les statuts de la Société) et une (1) Part Sociale de Classe I (tel que défini dans les statuts de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises comme indiqué au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance et par conséquent, renonce à tous les droits et formalités de convocation dont il bénéficie.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf dollars américains (USD 9) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille neuf dollars américains (USD 20.009) à vingt mille dix huit dollars américains (USD 20.018) par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H et une (1) Part Sociale de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H et une (1) Part Sociale de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent vingt mille dollars américains (USD 220.000), étant entendu que cet apport en numéraire sera affecté comme suit:

(i) neuf dollars américains (USD 9) sont affectés au compte de capital social de la Société; et

(ii) deux cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars américains (USD 219.991) sont affectés au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Le montant de deux cent vingt mille dollars américains (USD 220.000) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe premier, des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dix huit dollars américains (USD 20.018) représenté par:

- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991) parts sociales ordinaires (en cas de pluralité, la Classe de Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Classe de Part Sociale Ordinaire),

- trois (3) parts sociales de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A),

- trois (3) parts sociales de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B),

- trois (3) parts sociales de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C),

- trois (3) parts sociales de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D),

- trois (3) parts sociales de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et individuellement, une Part Sociale de Classe E),

- trois (3) parts sociales de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F et individuellement, une Part Sociale de Classe F),

- trois (3) parts sociales de classe G (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et individuellement, une Part Sociale de Classe G),

- trois (3) parts sociales de classe H (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et individuellement, une Part Sociale de Classe H), et

- trois (3) parts sociales de classe I (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe I et individuellement, une Part Sociale de Classe I),

sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes entièrement libérées."

### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est estimé à environ mille six cents Euros (1.600.EUR).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire la partie comparante, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58959. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011028616/221.

(110034825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**QCNS Cruise Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.299.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011028795/10.

(110035159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Ravago S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 88.948.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61285 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011028800/10.

(110034975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Vauban Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Centuria Vauban S.à r.l.).**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 130.616.

In the year two thousand and eleven on the seventeenth day of February.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

CENTURIA HOLDING B.V., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Naritaweg, 165 Telestone, 8 1043 BW Amsterdam, registered with the Trade and Companies' Register in Amsterdam under number 34182433,

here represented by Mr. GOFFINET Cédric, residing professionally at 14, rue du Marché aux Herbes, L - 1728 Luxembourg, in by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that CENTURIA HOLDING B.V., prenamed is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of Centuria Vauban S.à r.l., a société à responsabilité limitée, a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L - 1728 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130616 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on July 10, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2077 on September 24, 2007; and

- that the Company' share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty- five euros (EUR 25.-) each.

Then appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

*First resolution:*

The Sole Shareholder decides to change the Company's name into Vauban Luxembourg S.à r.l.

*Second resolution:*

The Sole Shareholder decides to amend subsequently article 4 of the Articles of Incorporation of the Company which shall read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of Vauban Luxembourg S.à r.l."

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-septième jour de février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

CENTURIA HOLDING B.V., une société anonyme, constituée et existant en vertu des lois des Pays-Bas ayant son siège social au Naritaweg, 165 Telestone, 8 1043 BW Amsterdam, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34182433,

ici représenté par Mr. GOFFINET Cédric, demeurant professionnellement au 14, rue du Marché aux Herbes, L - 1728 Luxembourg.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que CENTURIA HOLDING B.V., précitée est le seul actuel associé (l' "Associé Unique") de Centuria Vauban S. à r.l. , une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L - 1728 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130616 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juillet 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro du 24 septembre 2007 numéro 2077;

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Ensuite, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société en Vauban Luxembourg S.à r.l.

*Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la société qui se lira comme suit:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de Vauban Luxembourg S.à r.l."

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Goffinet Cédric, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 février 2011. LAC / 2011 / 8870. Reçu 75.-€.

*Le Receveur (signé):* Tom Benning.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 février 2011.

Référence de publication: 2011028552/79.

(110034922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.